

AVIS

14 Juin 2018

**PLAN RÉGIONAL POUR LA
PRÉSERVATION DES RACES
PATRIMONIALES
NORMANDES**



La mise en place d'un plan de préservation des races patrimoniales normandes vient compléter des dispositifs agricoles existants, mis en œuvre au sein de la nouvelle politique agricole régionale adoptée en assemblée plénière de novembre 2016.

Comme pour la nouvelle politique régionale récemment adoptée en faveur du bois et des forêts qui avait elle aussi fait l'objet d'une large consultation, le CESER note avec satisfaction que la Région a choisi de consulter de nombreux acteurs et professionnels normands pour construire ce plan de préservation.

Le CESER approuve la volonté de la Région d'endiguer la disparition des races patrimoniales normandes (19 d'entre elles sont concernées), dans la mesure où cette initiative peut contribuer à renforcer –bien que modestement– l'image de la Normandie et le potentiel touristique qui en découle.

Les aides forfaitaires accordées par la Région pour acquérir les animaux concernés, de l'ordre de 25 à 30% des montants d'achat, sont estimées être de nature à inciter les éleveurs à se tourner vers les races ciblées.

Si les très faibles effectifs de femelles reproductrices indiqués dans le document pour certaines espèces (sources 2014 de l'INRA) ont de quoi inquiéter, ils sont heureusement en réalité sous-estimés par l'INRA, ce qui écarte a priori l'hypothèse d'une disparition à court terme. Face à des menaces d'extinction, il est suggéré d'avoir recours à la génétique et d'étendre le principe de cryobanque existante pour les chevaux à d'autres races d'animaux.

Le CESER s'étonne que, face à toutes les dérives observées, les questions de protection, de respect et de bien-être des animaux ne soient pas évoquées dans le plan de la Région et propose par conséquent qu'elles y figurent a minima, même si le CESER a conscience qu'il n'est pas du ressort direct de la collectivité de procéder aux contrôles nécessaires.

Par ailleurs, la question des conditions d'élevage de ces races rustiques est posée, leur alimentation ne pouvant être celle que l'on donne ordinairement aux autres animaux. Dans le même temps, le CESER convient qu'il est préférable de bâtir ce plan de manière progressive et d'éviter d'imposer d'emblée une batterie de contraintes qui pourrait décourager les éleveurs potentiels.

Enfin, le CESER est désireux de connaître le nombre d'éleveurs que compte aujourd'hui la Normandie pour ces races normandes et regrette que l'INRA n'ait pas communiqué d'éléments à ce sujet. La cartographie que compte établir la Région, à partir des bases de données des associations des différentes races concernées, permettra toutefois d'obtenir ces éléments.

En conclusion, le CESER approuve cette proposition de plan régional de préservation des races normandes, à la portée sans doute assez modeste, mais vecteur d'image et surtout promoteur de diversité.